

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 03/12/2021

L'an deux mil vingt et un et le dix du mois de décembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas – PINET Florent – EYMERY Danielle – BÉGOU Louis - LESPAGNE Patricia

ABSENTS : MARTIN Marie - VARRY Simon – PARA Jérôme – PISTONO Marie-Paule

#### **DEMANDES DE DEGREVEMENT DE FACTURES D'EAU**

Le conseil municipal examine plusieurs demandes de dégrèvement pour des factures d'eau anormalement élevées suite à des fuites d'eau dûment réparées : article 2224 du CGCT, erreur d'écriture ou de compteur d'eau.

Monsieur Gandia demande la restitution du montant de la facture d'eau 2018 prélevé par le trésor public, le conseil n'y a pas favorable. La facture n'a pas été contestée dans les délais et le volume d'eau relevé a bien été utilisé.

#### **VOIRIE COMMUNALE – ACTUALISATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE REYNAUD**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 12 avril 2021 relatif à une demande de subvention « enveloppe cantonale » pour les dégâts d'hiver 2021. Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la SARL REYNAUD et fils avait proposé un devis pour 26 429 € H.T. Afin de programmer les travaux, l'entreprise a fourni un devis actualisé de 28 044.04 € H.T.

Option revers d'eau naturel pour 75 € H.T. ( $7.5 \times 75 = 562.50€$ )

Curage de fossé avec chargement des matériaux 5 € H.T. ( $7.5 \times 5 = 37.5€$ )

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le devis de la SARL REYNAUD et fils pour 28 044.04 € H.T.

A l'unanimité

#### **MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Motion qui demande en outre le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières une vraie ambition de l'état pour les forêts françaises.

#### **DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

La commune n'ayant qu'un représentant pour la communauté de communes, le conseil désigne le maire.

VOTE : A l'unanimité

#### **PROPOSITION PHOTOVOLTAÏQUE – GROUPEMENT FORESTIER**

Le maire expose à l'assemblée deux offres pour la création d'une centrale photovoltaïque sur dix hectares, des terrains ravagés par l'incendie de 2020. Ces offres émanent d'ENGIE et ENERCOOP. Elles sont adressées au groupement forestier de La Valette.

Le maire en activité par convention est le président du groupement. La commune possède 226 parts. Le conseil municipal après en avoir débattu se positionne en faveur du projet d'ENGIE. ENERCOOP induit d'avantage de partenaires et un montage de dossier plus délicat. Le maire portera ce choix lors de la prochaine Assemblée Générale du groupement forestier.

VOTE : A l'unanimité

#### **REFECTION FACADES – DEVIS ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Les travaux de réfection de façades viennent dans la continuité de la rénovation énergétique des appartements communaux. Les services d'IT05 ont effectué une note d'opportunité de ces travaux et une architecte du CAUE est venue sur place pour conseil, sur les devis et la mise en œuvre des travaux.

CONSIDERANT le projet et les aides possibles

Madame le Maire sollicite l'aide de l'état (DETR) pour valorisation du patrimoine ainsi que l'aide de la région (FRAT) pour rénovation du bâtiment scolaire et revalorisation du patrimoine. Le montant prévisionnel des travaux est de 63 168 € H.T., le conseil municipal valide le plan de financement suivant :

DETR 30% (Etat) 18 950.40 €

FRAT 30% (Région) 18 950.40 €

AUTOFINANCEMENT 40% 25 267.20 €

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toute action à la concrétisation de cette opération

VOTE : A l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE ET ACCUEIL MATERNELLE**

La commune s'apprête à accueillir les maternelles à l'école, seule possibilité de maintien de la structure. Des normes en vigueur doivent être respectées pour l'aménagement des locaux : chauffage, sanitaire, puis mobilier et jeux pour une enveloppe estimée à 8 000 €. Le conseil après en avoir délibéré, décide d'aménager une classe de maternelle demande à Mme le Maire de solliciter l'accord de la DASEN. Considérant le projet et les aides possibles, le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat et du Département :

Subvention du DSIL (30 %)...2 400 €

Subvention du Département (30%)....2 400 €

Autofinancement communal (40%)... 3 200 €

Vote à l'unanimité

### **CONTRATS DE CATHY MARCIANO ET DE FABIENNE CASTELLE**

Le maire rappelle le contrat à durée déterminée de Fabienne CASTELLE pour l'entretien des locaux. Il arrive à son terme le 3 janvier 2022, le conseil municipal décide de reconduire ce contrat pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions à raison 6 H hebdomadaires.

VOTE : A l'unanimité

Le maire expose que le CDD de Catherine MARCIANO, agent administratif après 6 ans de renouvellement est remplacé par un CDI (11H hebdomadaire) pour accueil médiathèque et APC. Le conseil accepte la proposition de CDI à l'unanimité.

Catherine MARCIANO, agent technique est chargé d'accompagner les enfants au restaurant entre 11H30 et 13H20 depuis quelques mois plus aucun enfant utilise ce service. Le maire propose de ramener le contrat de 5H44 hebdomadaire lissée sur l'année à 2H44 lissée sur l'année. L'intéressée accepte cette proposition, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR (ACCEPTATION LIQUIDATION CREANCE ET DECISION MODIFICATIVE**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 2 décembre 2021, le Conseil Municipal : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget eau pour 1 743.96 €.

VOTE : A l'unanimité

Afin de pouvoir effectuer les écritures comptables, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'alimenter l'article 6541 (admission non-valeur) pour 1745 € déduit de l'article 6371 (redevance versée aux agences de l'eau).

### **DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE**

Christiane ACANFORA souhaite acquérir une concession au cimetière pour 50 ans. Madame le Maire ne prend pas part au débat ni au vote. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **DELIBERATION POUR LES CADEAUX DES AINES**

Le conseil municipal sur proposition de Madame le maire décide d'offrir un colis gourmand aux aînés domiciliés sur la commune. Le conseil municipal décide d'ouvrir une enveloppe de 520 € TTC.

VOTE : A l'unanimité

### **DROIT DE PREEMPTION VENTE CTS VALLENTIN – CERTIFICAT D'URBANISME**

Parcelles A1103, pour 181m<sup>2</sup>, la commune ne préempte pas.

Un certificat d'urbanisme a été déposé, un emplacement réservé figure sur la parcelle B1103. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas acquérir l'emplacement réservé

### **CERTIFICAT D'URBANISME DE CECILE PENTRELLA**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le refus du certificat d'urbanisme de Madame Cécile PENTRELLA en cause : le réseau électrique n'existe pas au droit de la parcelle. Le SYMe 05 propose d'effectuer une extension de 200m pour un coût estimé à 18 500 € H.T.

Après débat le conseil municipal se donne un temps de réflexion.

Séance levée à 19 heures 45 minutes